DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°06/2019
Jeudi 19 septembre 2019 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le douze septembre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.
Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT, Samuel MICHELON.
Absents : Delphine POIRIER (pouvoir à C. CLIMENT), Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT (pouvoir à JM. FOURNIER), Victor DEBSKI (pouvoir à F. MARTIN), Mélanie SALLE (pouvoir à C. QUIOT), Jennifer MOURET, Michel PERIER (pouvoir à MJ. MARIN).
Nombre de membres présents : 16 Absents : 7 Suffrages exprimés : 21
Secrétaire de séance : Myriam SEVENERY

* * *

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Par courrier en date du 17 juin 2019, Monsieur Mustapha ES SHAITI, conseiller municipal issu de la liste majoritaire « Pour Jonquières Saint Vincent, une équipe, un engagement », avait fait part de son souhait de démissionner de sa fonction en raison des nouvelles relations contractuelles conclues avec la commune. Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, il a donc été fait appel au suivant de liste pour assurer son remplacement, en l'occurrence Monsieur Samuel MICHELON, qui a accepté de siéger et qui est donc officiellement installé au sein de l'assemblée municipale.

2 – Procès-verbal de séance du 20 juin 2019

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 20 juin 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Aucune observation susceptible de modifier le procès-verbal de séance n'est formulée, et il est adopté à l'unanimité.

3 - Avenant au contrat de délégation du service public de l'eau

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement
Par délibération en date du 19 mai 2016, le Conseil Municipal a confié à la société VEOLIA la délégation du service public d'adduction d'eau potable dans le cadre d'un contrat d'affermage conclu du 1er juillet 2016 au 30 juin 2028. Parmi les engagements contractuels souscrits par le délégataire figure la performance du service, et notamment sa performance en matière d'efficience énergétique. Au terme de deux exercices d'exploitation, la valeur de 300kW/h pour 1.000m^3 facturés ne peut pas être atteinte, en dépit des efforts du délégataire pour améliorer le rendement du réseau, et après vérification par le bureau d'études assistant à maîtrise d'ouvrage, le calcul de la valeur minimale d'efficience énergétique n'a pas été réalisé sur la base du volume facturé mais sur celle du volume produit. Il est donc proposé de modifier l'article 64 du contrat de délégation du service public de l'eau, en précisant que l'engagement d'efficience énergétique est fixé à 300kW/h/1.000m^3 produits et non pas facturés.

Vote à l'unanimité

4 - Programme de rénovation et d'enfouissement des réseaux secs 2020 – Rue Peire Fioc

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Poursuivant sa politique de rénovation et d'enfouissement des réseaux secs qui participent aussi à l'embellissement du domaine public, la commune a sollicité l'étude du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG 30) pour la programmation de travaux 2020 au niveau de la rue Peire Fioc.

Cette programmation permettra d'achever la rénovation et l'enfouissement des réseaux entre la rue des Moulins et le Parc Communal. A l'issue des études techniques et des chiffrages réalisés par le SMEG, le coût total prévisionnel des travaux s'élèverait à 208.699,10€HT dont 135.507,44€ à charge communale, hors subventions, dont :

- 112.602,55 €HT pour le réseau d'électricité, dont 39.410,89€ à charge communale
- 47.841,19 €HT pour le génie civil téléphonique, à charge communale
- 48.255,36 €HT pour l'éclairage public, à charge communale, mais la CCBTA sera sollicitée pour la prise en charge des équipements émergents dans le cadre du contrat de Partenariat Public Privé.

Vote à l'unanimité

5 - Subvention exceptionnelle d'équipement à la C.O.B. Bouillargues

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

La communauté de brigades (COB) de Gendarmerie Nationale de Bouillargues a sollicité l'ensemble des six communes relevant de son territoire de compétence pour participer aux travaux de climatisation de la brigade de proximité chef-lieu de Bouillargues. Cette démarche est motivée par le souci d'améliorer les conditions de travail des militaires de l'unité, mais également d'accueil des citoyens.
Le coût des travaux est de l'ordre de 13.320€TTC que l'ensemble des communes concernées se proposent de répartir, par convention, au prorata de leurs populations respectives, soit 2.001,30€ pour Jonquières Saint Vincent.

Vote à l'unanimité

6 – Enquête publique pour la révision du SCOT Sud Gard

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par arrêté en date du 24 juillet dernier, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard a ordonné l'ouverture d'un enquête publique relative au projet de révision du schéma de cohérence territoriale du Sud Gard.
Ce projet de révision intègre l'évolution législative en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement et de développement durable, ainsi que l'adaptation à l'évolution du périmètre intercommunal et à l'émergence de nouvelles infrastructures : il sera donc proposé d'y émettre un avis favorable, mais assorti des réserves suivantes, liées aux prescriptions et recommandations du document d'orientations et d'objectifs :
En matière de préservation et de valorisation de l'armature verte et bleue (axe A-1) : l'analyse qui vise à limiter les projets d'aménagements dans les trames vertes et bleues devrait être pondérée par la juste évaluation des enjeux d'aménagement et de développement à l'échelle du territoire communal, comme elle l'est pour la création d'infrastructures supra communales.
En matière de maintien des espaces agricoles (axe A-4) : lorsqu'un bâti agricole n'a plus de vocation agricole, et que son maintien ou sa reprise n'est plus envisageable, il serait nécessaire d'assouplir les règles de construction ou d'aménagement de telle sorte que le bâti existant soit malgré tout préservé et valorisé.
En matière de transition énergétique (axe A-8) : les prescriptions générales du SCOT, ajoutées aux restrictions réglementaires, sont de nature à contraindre la transition et la sobriété énergétique préconisées par le SCOT ; une analyse plus fine des incidences, à l'échelle locale et au cas par cas, serait préférable à une prescription générale.
En matière de limitation de la consommation foncière (axe B-6) : la densité communale minimale est trop élevée et contraire aux objectifs de préservation du cadre de vie.
En outre, la part de renouvellement urbain par rapport à l'extension urbaine, fixée à 45% pour notre commune, méconnait les dispositions antérieures du plan local d'urbanisme et contraint la municipalité à retirer des zones d'urbanisation potentielle ; ce taux pourrait n'être qu'indicatif et tenir compte, au cas par cas, des enjeux et projets d'aménagements précédemment définis.
En matière de complément du réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations (Axe D-2), la déviation de la RD.999 est citée, par ordre d'importance, en action complémentaire, mais « préalablement à l'ouverture de la gare TGV de Nîmes Pont du Gard » ; or, l'ouverture de la gare est prévue au mois de décembre prochain ! Il est donc demandé que cette action fasse l'objet d'une prescription prioritaire.

Vote à l'unanimité

7 - Enquête publique préalable au S.A.G.E. Vistre, Nappes Vistrenque et Costières

Rapporteur : Thierry PESENTI, en sa qualité cette fois d'adjoint délégué à l'environnement
Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent (aquifère, bassin versant...).
En 2005, face à la double problématique des pollutions diffuses et des conséquences de l'étalement urbain, le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre se sont associés pour élaborer un SAGE qui porterait à la fois sur les eaux souterraines et sur les eaux superficielles sur le même territoire. A l'issue de l'élaboration de ce schéma, les deux établissements sont appelés à fusionner au 1er janvier prochain.
Par arrêté préfectoral, le projet de SAGE VNVC a été soumis à enquête publique préalable, qui se déroule depuis le 16 septembre dernier et jusqu'au 18 octobre prochain.
Le diagnostic environnemental réalisé par la commune dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme a consacré plusieurs analyses aux problématiques de l'eau, tandis que la problématique de gestion de l'eau est partie intégrante des orientations prévisionnelles du projet de plan d'aménagement et de développement durable (PADD).
Dès lors, les enjeux et objectifs du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières rejoignent les préoccupations de la commune, et il est donc proposé d'y émettre un avis favorable.

Vote à l'unanimité

8 - Adhésion au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal
Par délibération en date du 7 mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé de confier au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique du Gard la consultation et la souscription d'un nouveau contrat d'assurance statutaire du personnel communal. Au terme de la consultation publique initiée auprès d'entreprises d'assurances agréées, le Centre de Gestion a retenu la proposition de l'assureur AXA représenté par le courtier GRAS SAVOYE.
Il convient donc de donner délégation au Centre de Gestion pour la gestion des sinistres liés aux risques statutaires ; la cotisation communale est assise sur le taux de 0,25% de la masse salariale servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance, soit un taux inchangé depuis 2008.

Vote à l'unanimité

9 – Régulation complémentaire 2019 des collections de la médiathèque municipale

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture
La régulation périodique des collections de la Médiathèque municipale permet l'élimination des ouvrages dégradés, inutiles, ou obsolètes, ainsi que le retrait des journaux et magazines ne présentant plus d'intérêt d'actualité. Elle consiste en une mise au pilon, c'est-à-dire à la destruction des documents en cas de mauvais état physique, ou en dons à d'autres établissements intéressés, qu'il s'agisse d'établissements sanitaires ou d'associations caritatives.
448 documents sont proposés à l'élimination. La plupart pourront faire l'objet de dons à la PMI et à l'association Les Restos du Cœur.

Vote à l'unanimité

10 – Modification des statuts de la C.C.B.T.A.

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et 1er Vice-président de la CCBTA
Par délibération en date du 1er juillet dernier, le Conseil de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a approuvé une modification des statuts communautaires : il s'agit de solliciter le retrait de la CCBTA du Syndicat Mixte des Nappes de la Vistrenque et Costières, compte tenu de la prochaine fusion de ce syndicat, le 1er janvier 2020, avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin du Vistre. Cette fusion entrainera en effet une recomposition de la gouvernance du nouveau syndicat.
Cette décision du Conseil Communautaire modifie ainsi l'article 4, chapitre C (compétences facultatives), point 10 (environnement) des statuts communautaires.

Vote à l'unanimité

11 – Projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le Gard

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a informé l'Association des Maires du Gard, le 6 juin dernier, d'un projet de réorganisation des services fiscaux départementaux à travers la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques. Le ministère justifie cette réforme par la nécessité d'offrir un meilleur service aux usagers dans un cadre modernisé, de renforcer la présence des services publics dans les territoires, et d'améliorer les conditions de travail et d'évolution des métiers des agents des services fiscaux.

Pourtant, ce projet de réforme suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes et les missions confiées aux nouvelles structures d'accueil sont encore mal connues.

Il est donc proposé d'émettre un avis réservé sur ce projet, et de solliciter, auprès de Monsieur le Ministre et de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, plus amples précisions sur les conséquences de cette réorganisation pour les usagers et pour les collectivités locales, notamment au regard de la situation de la Trésorerie de Beaucaire.

Vote à l'unanimité

12 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

L'assemblée municipale est informée de l'état d'avancement des projets et des dossiers qui font le plus souvent suite à ses délibérations ou à l'exécution du budget :

- Dans le domaine de l'urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme :
- Dans le domaine des finances et de la commande publique : Contrat Bourg Centre Occitanie ; Consultation publique pour les travaux de voirie et réseaux
- Dans le domaine des travaux : Construction de la halle des sports ; Création de la nouvelle voie de liaison du quartier Peire Fioc
- Dans le domaine des ressources humaines : Formation à l'utilisation des produits d'entretien ménager naturels ; Prévention de la santé au travail

13 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des travaux communautaires :

Conseil Communautaire du 1er juillet 2019, 30 questions à l'ordre du jour, dont :

- L'approbation du compte rendu annuel des opérations de constructions d'équipements communautaires, dont la halle des sports de Jonquières Saint Vincent
- Le bilan triennal du programme local de l'habitat 2015-2020
- Le contrat bourg centre Occitanie présenté par la commune de Jonquières Saint Vincent

Bureau Communautaire du 15 juillet 2019, 6 questions à l'ordre du jour, dont :

- Le lancement de l'opération d'aménagement de la Via Rhona à Beaucaire et Bellegarde

Par ailleurs, Monsieur le Préfet du Gard a arrêté, le 11 septembre dernier, la nouvelle composition du Conseil Communautaire dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en mars 2020 : il comportera désormais 34 membres, contre 31 aujourd'hui, dont 4 élus Jonquiérois au lieu de 3 aujourd'hui.

14 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal.

- **Décision n°09-2019 du 29 juillet 2019** : Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Nîmes dans le cadre d'une infraction d'urbanisme.

15 - Questions diverses

Déviation de la RD.999 : M. FOURNIER, maire, annonce que le Département du Gard a avancé une date de commencement des travaux en 2023 ; la commune en attend confirmation.
Réduction des heures d'ouverture de La Poste : Monsieur le Maire annonce le projet de réduction des heures d'ouverture du bureau de Poste, et estime que la proposition faite est inacceptable.
Difficultés du transport scolaire : M. MARTIN expose les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontées les collégiens jonquiérois du fait des dysfonctionnements du service ; une réunion s'est tenue sur site, à Jonquières Saint Vincent, le 18 septembre dernier.
Fin des vendanges : M. BLAYRAT a annoncé la fin des vendanges, quantitativement affectées par la sécheresse de cet été 2019.
Prochaines manifestations :

- Mme SEVENERY rappelle la visite guidée et théâtralisée du village, organisée par la CCBTA à l'occasion des Journées du Patrimoine, le 21 septembre prochain.
- M. MARTIN annonce la date du second Marché Paysan, le 9 novembre prochain.

La séance est levée à 20h35

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

MAIRIE DE JONQUIERES-ST-VINCENT 30300

* * *